

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE  
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**

*Baccarat*

**INITIÉE PAR**

**FORTUNE LEGEND LIMITED S.A.R.L.**

**PRÉSENTÉE PAR**



**MEDIOBANCA**

**Banque présentatrice et garante**

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE  
LA SOCIETE FORTUNE LEGEND LIMITED S.à.r.l**



Le présent document relatif aux autres informations, notamment juridiques, financières et comptables, de la société Fortune Legend Limited S.à.r.l. a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») et mis à la disposition du public le 9 juillet 2021, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de son instruction n° 2006-07 relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité de Fortune Legend Limited S.à.r.l.

Le présent document complète la note d'information établie par la société Fortune Legend Limited S.à.r.l. relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Fortune Legend Limited S.à.r.l. et portant sur les Actions de la société Baccarat (l'« **Offre** »), sur laquelle l'AMF a apposé le visa le n° 21-285 le 6 juillet 2021, en application de la décision de conformité du même jour (la « **Note d'Information** »).

Le présent document et la Note d'Information sont disponibles sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et peuvent être obtenus sans frais au siège de Mediobanca Banca di Credito Finanziario S.p.A à Paris (Mediobanca Banca di Credito Finanziario S.p.A., Succursale de Paris, 43, rue de la Bienfaisance, 75008 Paris, France).

Un communiqué sera diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

## Contents

1	Présentation de l'Offre.....	4
2	Présentation de l'Initiateur.....	6
2.1	Informations générales concernant l'Initiateur.....	6
2.1.1	Dénomination sociale .....	6
2.1.2	Siège social .....	6
2.1.3	Forme juridique et nationalité.....	6
2.1.4	Date d'immatriculation et durée .....	6
2.1.5	Objet social.....	6
2.1.6	Exercice social .....	6
2.1.7	Approbation des comptes.....	7
2.1.8	Dissolution et liquidation.....	7
2.2	Informations générales concernant le capital social de l'Initiateur.....	7
2.2.1	Capital social .....	7
2.2.2	Forme des parts sociales .....	7
2.2.3	Cession et transmission des parts sociales.....	7
2.2.4	Droits attachés aux parts sociales.....	8
2.2.5	Répartition du capital social et des droits de vote .....	8
2.2.6	Pacte d'associés .....	9
2.3	Informations générales concernant l'administration et le commissariat aux comptes de l'Initiateur.....	10
2.3.1	Gérants.....	10
2.3.2	Commissaires aux comptes et réviseurs d'entreprises agréés .....	10

2.4	Description générale des activités de l'Initiateur .....	11
2.4.1	Activités principales .....	11
2.4.2	Salariés.....	11
2.4.3	Evénements exceptionnels et litiges .....	11
2.5	Informations relatives à la situation comptable et financière de l'Initiateur .....	11
2.5.1	Données financières sélectionnées.....	11
2.5.2	Financement de l'Offre .....	11
3	Personnes assumant la responsabilité du présent document.....	12
	Annexe 1 .....	13
	Annexe 2 .....	14

## 1 Présentation de l'Offre

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement de l'article 233-1, 2° et des articles 234-2 et suivants du règlement général de l'AMF, Fortune Legend Limited S.à.r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de 1.012.000 euros, dont le siège social est situé 12C rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 218.582 (l'« **Initiateur** » ou « **FLL** »), s'est engagée irrévocablement auprès de l'AMF à offrir aux actionnaires de Baccarat S.A., société anonyme à conseil d'administration au capital de 20.767.825 euros divisé en 830.713 actions ordinaires de 25 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, dont le siège social est situé rue des Cristalleries, 54120 Baccarat, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nancy sous le numéro 760 800 060 (« **Baccarat** » ou la « **Société** ») et dont les actions sont admises aux négociations sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») sous le code ISIN FR0000064123 (mnémonique : BCRA) (les « **Actions** ») d'acquérir la totalité de leurs Actions au Prix d'Offre par Action tel que défini au paragraphe 2.4 de la note d'information (la « **Note d'Information** »), augmenté, le cas échéant, du Complément de Prix défini au paragraphe 2.5 de la Note d'Information, dans le cadre d'une offre publique d'achat simplifiée (l'« **Offre Publique d'Achat** ») qui sera immédiatement suivie par la mise en œuvre d'un retrait obligatoire à l'issue de l'Offre Publique d'Achat, dans la mesure où les conditions en sont déjà réunies (le « **Retrait Obligatoire** » ensemble avec l'Offre Publique d'Achat, l'« **Offre** »).

L'Initiateur est contrôlé par Tor Investment Management, LP (via les sociétés Tor Asia Credit Master Fund LP et Tor Asia Credit Opportunity Master Fund LP qu'elle contrôle). L'intégralité du capital social et des droits de vote de l'Initiateur est détenue par Tor Asia Credit Master Fund LP, Tor Asia Credit Opportunity Master Fund LP, Sammasan Capital GP No. 1 Limited, Dolphin Capital CV, CEOF Holdings LP et Corbin Opportunity Fund LP (les « **Associés** »), qui agissent ensemble, avec l'Initiateur, de concert vis-à-vis de la Société.

A la date de la Note d'Information, le coût total de l'acquisition de toutes les Actions visées par l'Offre (en supposant que toutes les Actions soient apportées à l'Offre Publique d'Achat ou transférées lors du Retrait Obligatoire) serait d'environ 2,9 millions d'euros sur la base d'un Prix d'Offre par Action de 190 euros et hors frais associés à la transaction, tel qu'indiqué à la section 2.9 de la Note d'Information.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, Mediobanca - Banca di Credito Finanziario S.p.A est la banque présentatrice de l'Offre (« **Mediobanca** » ou la « **Banque Présentatrice** »). Il est précisé que Mediobanca garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre, étant toutefois précisé que cette garantie ne s'applique pas au Complément de Prix visé au paragraphe 2.5 de la Note d'Information.

L'Offre fait suite à l'exercice le 23 décembre 2020 d'un gage sur parts sociales (le « **Gage** ») consenti par Fortune Fountain Holding Group Co., Limited et portant sur l'intégralité des parts sociales de l'Initiateur (la « **Réalisation du Gage** ») en vertu d'une convention de crédit conclue entre, notamment, (i) les Associés, en qualité de prêteurs et (ii) l'Initiateur, en qualité d'emprunteur, en date du 14 octobre 2019 (telle que modifiée par avenant en date du 29 octobre 2019) (le « **Prêt** ») tel que décrit au paragraphe 1.3.1 de la Note d'Information.

A la suite de la Réalisation du Gage, les Associés ont conclu un pacte d'associés en date du 23 décembre 2020 constitutif d'une action de concert vis-à-vis de FLL et de ses filiales (le « **Pacte d'Associés FLL** »).

A la suite de la Réalisation du Gage et à la date de la Note d'Information, les Associés détiennent indirectement et l'Initiateur détient directement, 806.662 Actions représentant 97,1% du capital et 97,1% des droits de vote<sup>1</sup> de la Société. Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce et de l'article 6 bis des statuts de la Société, l'Initiateur et les Associés ont déclaré le franchissement à la hausse des seuils légaux et des seuils prévus dans les statuts de Baccarat, tel que décrit au paragraphe 1.1.3 de la Note d'Information.

Conformément aux dispositions de l'article 231-6 du règlement général de l'AMF, l'Offre porte sur la totalité des Actions non détenues directement ou indirectement par l'Initiateur à la date de la Note d'Information (soit à la connaissance de l'Initiateur, 24.051 Actions à la date de la Note d'Information), à l'exception des 8.768 Actions inscrites sous le libellé « Legs de Chambrun » dans les registres d'actionnaires de la Société et détenues et administrées par la Société pour le bénéfice de certains membres du personnel retraité de Baccarat, conformément aux termes et conditions de ce legs. Par conséquent, le nombre d'Actions visées par l'Offre (en ce inclus le Retrait Obligatoire) est égal à 15.283.

A la connaissance de l'Initiateur, il n'existe à la date de la Note d'Information aucun autre titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès au capital ou aux droits de vote de la Société, immédiatement ou à terme, autre que les Actions.

L'Offre Publique d'Achat sera ouverte pendant 10 jours de négociation.

En application des dispositions de l'article L. 433-3, I du Code monétaire et financier et de l'article 234-2 du règlement général de l'AMF, l'Offre revêt un caractère obligatoire en raison du franchissement indirect par les Associés du seuil de 30% du capital et des droits de vote de la Société à la suite de la Réalisation du Gage. L'Offre sera réalisée conformément à la procédure simplifiée régie par les articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF. L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que, l'Offre étant réalisée selon la procédure simplifiée, elle ne pourra pas faire l'objet d'une réouverture en application de l'article 232-3 du règlement général de l'AMF.

Dans la mesure où l'Initiateur détient plus de 90% du capital et des droits de vote de la Société, le Retrait Obligatoire sera mis en œuvre immédiatement après la clôture de l'Offre Publique d'Achat, conformément aux dispositions de l'article L. 433-4, II-2 du Code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, afin que toutes les Actions non présentées à l'Offre Publique d'Achat soient transférées à l'Initiateur. Dans ce cadre, les Actions qui n'auraient pas été apportées à l'Offre Publique d'Achat seront transférées à l'Initiateur moyennant une indemnisation en numéraire égale au Prix d'Offre par Action (soit 190 euros par Action), nette de tous frais.

Le contexte et les termes de l'Offre sont détaillés dans la Note d'Information.

---

<sup>1</sup> Sur la base d'un nombre total de 830.713 Actions représentant 830.713 droits de vote à l'issue de la Réalisation du Gage, tel que précisé dans l'information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote publié par Baccarat en date du 15 avril 2021.

L'Offre est faite exclusivement en France ainsi que cela est mentionné au paragraphe 2.11 « Restrictions concernant l'Offre à l'étranger » de la Note d'Information.

## **2 Présentation de l'Initiateur**

### **2.1 Informations générales concernant l'Initiateur**

#### **2.1.1 Dénomination sociale**

La dénomination sociale de l'Initiateur est « Fortune Legend Limited ».

#### **2.1.2 Siège social**

Le siège social de l'Initiateur est situé 12C rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **2.1.3 Forme juridique et nationalité**

FLL est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

#### **2.1.4 Date d'immatriculation et durée**

FLL a été constituée le 11 octobre 2017 et a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 218.582 le 18 octobre 2017 pour une durée illimitée.

#### **2.1.5 Objet social**

FLL a pour objet :

- L'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.
- FLL peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la FLL fait partie.
- FLL peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.
- FLL peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dette ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription de parts sociales.
- D'une façon générale, FLL peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

#### **2.1.6 Exercice social**

L'exercice social de FLL commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

Par exception, le premier exercice social a commencé le jour de sa constitution, le 11 octobre 2017 et a pris fin le 31 décembre 2017.

### **2.1.7 Approbation des comptes**

A la clôture de chaque exercice social, les Gérant(s) prépareront les comptes annuels de FLL conformément aux dispositions légales. Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de FLL seront soumis aux associé(s) pour approbation par l'assemblée générale annuelle. Cette assemblée générale sera tenue dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social précédent.

### **2.1.8 Dissolution et liquidation**

FLL peut être dissoute par une résolution prise par la moitié des associés possédant des parts sociales représentant trois quarts (3/4) du capital social de FLL. Par exception à ce qui précède, en application des stipulations du Pacte d'Associés FLL, la décision de dissolution et/ou de liquidation de FLL nécessite l'accord unanime des associés, tel que décrit au paragraphe 2.2.6 du présent document.

En cas de dissolution de FLL, la liquidation sera réalisée par les gérants ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés. Les associés détermineront également leurs pouvoirs et leurs émoluments (le cas échéant).

Après paiement de toutes les dettes et charges de FLL et de tous les frais de liquidation, le *boni* net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Si FLL a un (1) seul associé, elle peut également être dissoute sans liquidation conformément à l'article 1865bis du Code civil luxembourgeois.

## **2.2 Informations générales concernant le capital social de l'Initiateur**

### **2.2.1 Capital social**

A la date du dépôt de l'Offre, le capital social de l'Initiateur s'élève à un million douze mille (1.012.000) euros, divisé en un million douze mille (1.012.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune, entièrement libérées et conférant les mêmes droits et obligations à chacun de leurs détenteurs.

FLL n'a pas émis d'autres titres donnant accès à son capital que ceux décrits ci-dessus.

### **2.2.2 Forme des parts sociales**

Le capital social de l'Initiateur ne comprend que des parts sociales ordinaires.

### **2.2.3 Cession et transmission des parts sociales**

Les parts sociales de FLL sont librement cessibles entre les associés. Toute cession de parts sociales à un tiers requiert l'autorisation préalable des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) des parts sociales de FLL. En outre, toute cession de parts sociales de FLL est soumise à l'approbation unanime des associés conformément aux termes du pacte d'associés relatif à FLL tels que décrits au paragraphe 2.2.6 du présent document.

#### 2.2.4 Droits attachés aux parts sociales

Chaque part sociale confère un droit de vote identique égal à une voix et chaque associé dispose d'un nombre de voix proportionnel au nombre de parts sociales qu'il/elle détient.

#### 2.2.5 Répartition du capital social et des droits de vote

A la date du présent document, les associés de l'Initiateur sont les Associés :

- Tor Asia Credit Master Fund, LP, *limited partnership* de droit des Iles Caïmans, dont le siège social est situé à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïman (« **TACMF** »), dont l'*investment manager* est Tor Investment Management, LP, et détenant 40,79% du capital de l'Initiateur ;
- Tor Asia Credit Opportunity Master Fund, LP, *limited partnership* de droit des Iles Caïmans, dont le siège social est situé à Walkers Corporate Limited, Cayman Corporate Centre, 27 Hospital Road, George Town, Grand Cayman KY1-9008, Iles Caïmans (« **TACOM** »), dont l'*investment manager* est Tor Investment Management, LP, et détenant 15,79% du capital de l'Initiateur ;

étant précisé que TACMF et TACOM sont gérés par la même société de gestion (*investment manager*), Tor Investment Management, LP, *limited partnership* de droit des Iles Caïmans, dont le siège social est situé à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïman (« **Tor** »), qui contrôle indirectement plus de 50% du capital de l'Initiateur en vertu d'une convention de gestion (*investment management agreement*) conclue avec TACMF et TACOM ;

- Sammasan Capital GP No. 1 Limited, *limited partnership* de droit des Iles Caïmans, dont le siège social est situé à Walkers Corporate Limited, Cayman Corporate Centre, 27 Hospital Road, George Town, Grand Cayman KY1-9008, Iles Caïmans (« **Sammasan Capital** »), qui détient 3,95% du capital de l'Initiateur ;
- Dolphin Capital CV, *comanditaire vennootschaap* de droit néerlandais, dont le siège social est situé Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam, Pays-Bas (« **Dolphin Capital** »), dont le *general partner* est Stichting Beheer Blueberg, et détenant 13,16% du capital de l'Initiateur ;
- CEOF Holdings, L.P., *limited partnership* de droit de l'Etat du Delaware, dont le siège social est situé au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, États-Unis d'Amérique (« **CEOF** »), dont le *general partner* est Corbin Capital Partners Management, LLC, et détenant 15,79% du capital de l'Initiateur ; et
- Corbin Opportunity Fund, L.P., *limited partnership* de droit de l'Etat du Delaware, dont le siège social est situé au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, États-Unis d'Amérique (« **Corbin** »), dont le *general partner* est Corbin Capital Partners Management, LLC, et détenant 10,52% du capital de l'Initiateur ;

étant précisé que CEOF et Corbin sont gérés par le même *general partner*, Corbin Capital Partners Management, LLC, dont le siège social est situé au Corporation Trust Center,



1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, États-Unis d'Amérique.

Un organigramme représentatif de la structure actionnariale de l'Initiateur à la date du présent document figure en **Annexe 1**.

#### 2.2.6 **Pacte d'associés**

Les principales clauses du Pacte d'Associés FLL, tel que décrit au paragraphe 1 de la Note d'Information, applicables à Baccarat sont les suivantes :

- **Gouvernance de FLL** : la société FLL est dirigée et représentée à l'égard des tiers par un Gérant (ou, en cas de pluralité de gérants, un conseil de gérance) ayant tous pouvoirs pour engager FLL. Cependant, certaines décisions du Gérant ou du conseil de gérance ne peuvent être prises qu'après accord préalable de l'unanimité des associés de FLL (les « **Décisions Réservées à l'Unanimité des Associés** »). Tor Asia Credit Opportunity Master Fund LP et Tor Asia Credit Master Fund LP sont les seuls associés de FLL pouvant proposer la nomination ou la révocation du ou des Gérants de FLL, à condition de détenir ensemble plus de 50% des parts sociales de FLL. Dans le cas contraire, ce droit revient à l'associé de FLL détenant le plus grand nombre de parts sociales de FLL.
- **Décisions réservées** : les Décisions Réservées à l'Unanimité des Associés ne peuvent être prises qu'à l'unanimité des associés de FLL. Les Décisions Réservées à l'Unanimité des Associés relatives à Baccarat sont les suivantes :
  - Toute opération portant sur les Actions ou les droits de vote de Baccarat et notamment tout transfert, émission ou création d'Action ou de tout autre titre donnant, immédiatement ou à terme, accès au capital ou aux droits de vote de Baccarat, la prise de toute sûreté ou garantie sur ces titres et toute convention de vote ;
  - Toute opération relative aux actifs et propriétés de Baccarat et notamment toute cession, acquisition, fusion, scission, apport partiel d'actif et création de société commune ou de toute opération ou accord similaires impliquant Baccarat ou ses actifs, ainsi que l'octroi de tout prêt d'associé à Baccarat qui n'est pas accordé à des conditions normales et dans le cadre de l'activité habituelle de Baccarat ;
  - Toute opération, par Baccarat, d'acquisition (i) de tout bien non visé au paragraphe (ii) ci-après, à l'exception de toute acquisition effectuée à des conditions normales et dans le cadre de l'activité habituelle de Baccarat et (ii) de tout engagement, entreprise, société ou titres d'une société ;
  - La création, la réorganisation, la liquidation ou la modification de la participation dans toute filiale ou succursale de FLL, en ce compris Baccarat, et de toute filiale ou succursale de Baccarat ;
  - L'octroi de toute dette financière ou de garantie par Baccarat non accordée dans le cadre de l'activité courante de Baccarat et l'octroi de tout prêt d'un montant supérieur à 50.000 euros ;
  - La conclusion de toute convention entre parties liées ;

- La mainlevée ou la renonciation à toute obligation substantielle due à FLL par toute personne, en ce compris toute obligation due par Baccarat au titre de tout prêt d'associé dont le remboursement est dû à FLL ;
- Toute modification des statuts ou de tout document constitutif de FLL ou de ses filiales ; et
- L'engagement ou le règlement de tout litige, arbitrage ou autre procédure ou toute demande d'injonction provisoire ou autre demande ou action.
- **Inaliénabilité des parts sociales de FLL** : toute cession de parts sociales de FLL est soumise à l'approbation unanime des associés de FLL.
- **Durée** : le Pacte d'Associés FLL est conclu pour une durée indéterminée, jusqu'à la première des dates suivantes : (i) 15 ans à compter de la conclusion du Pacte d'Associés FLL, (ii) lorsque les associés de FLL conviennent d'y mettre fin, (iii) lorsqu'il ne reste plus qu'un seul associé de FLL ou (iv) lorsqu'une résolution est adoptée ou qu'un jugement exécutoire est rendu en faveur de la liquidation de FLL.

## **2.3 Informations générales concernant l'administration et le commissariat aux comptes de l'Initiateur**

### **2.3.1 Gérants**

FLL est dirigée par deux gérants. Les membres du conseil de gérance de l'Initiateur sont M. Bryant M. Stone III et FTI Director Services Limited. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, sans qu'aucun motif ne soit nécessaire (*ad nutum*) et remplacés par les associés.

Sous réserve des Décisions Réservées à l'Unanimité des Associés (telles que définies ci-avant), les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de FLL tel que décrit au paragraphe 2.1.5 du présent document.

Tous pouvoirs non expressément donnés par les dispositions légales ou statutaires aux associés ou aux commissaires aux comptes (ainsi qu'ils sont définis ci-dessous) seront de la compétence des Gérants.

### **2.3.2 Commissaires aux comptes et réviseurs d'entreprises agréés**

La vérification des comptes de FLL peut être confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes si FLL compte plus de soixante (60) associés. Dans les cas prévus par la loi, la vérification des comptes de FLL doit être confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Si un réviseur est nommé, il n'est pas nécessaire qu'un commissaire aux comptes soit nommé.

Les commissaires aux comptes ou réviseurs seront, le cas échéant, nommés par une résolution des associés qui détermineront le nombre de commissaires aux comptes ou de réviseurs et la durée de leur mandat. Le mandat de chacun d'entre eux peut être renouvelé. Sauf disposition légale contraire, ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

KPMG Luxembourg, 39 avenue John F. Kennedy, 1855 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B149133 a été nommé le 18 décembre 2018 en qualité de commissaire aux comptes de FLL pour une durée prenant fin après l'approbation des comptes de l'exercice 2018. Le mandat de KPMG est en cours de renouvellement concernant l'approbation des comptes des exercices 2019 et 2020.

## **2.4 Description générale des activités de l'Initiateur**

### **2.4.1 Activités principales**

FLL a été constituée pour être le véhicule d'acquisition du capital social et des droits de vote de Baccarat dans le cadre de l'offre publique de 2018. Depuis sa constitution, la seule activité de FLL est la détention et la gestion de sa participation au sein de Baccarat. L'Initiateur n'a pas d'autre activité.

### **2.4.2 Salariés**

FLL n'emploie aucun salarié.

### **2.4.3 Événements exceptionnels et litiges**

L'Offre fait suite à la Réalisation du Gage le 23 décembre 2020 consenti par Fortune Fountain Group Co., Limited et portant sur l'intégralité des parts sociales de l'Initiateur, en vertu d'une convention de crédit conclue entre, notamment, (i) les Associés en qualité de prêteurs et (ii) l'Initiateur en qualité d'emprunteur en date du 14 octobre 2019 (telle que modifiée par avenant en date du 29 octobre 2019), tel que décrit ci-avant. À la suite de la Réalisation du Gage, les Associés détiennent désormais 100% du capital et des droits de vote de l'Initiateur et, par l'intermédiaire de l'Initiateur, 97,1% du capital et des droits de vote de Baccarat.

## **2.5 Informations relatives à la situation comptable et financière de l'Initiateur**

### **2.5.1 Données financières sélectionnées**

Les principales données financières de l'Initiateur relatives aux exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 figurent en Annexe 2 au présent document.

### **2.5.2 Financement de l'Offre**

#### **(a) Coûts de l'Offre**

Le montant global des frais exposés par l'Initiateur et les Associés dans le cadre de l'Offre, en supposant que toutes les Actions visées par l'Offre soient apportées ou transférées lors du Retrait Obligatoire, en ce compris notamment les coûts relatifs aux opérations d'achat, les honoraires et autres frais de conseils externes financiers, juridiques, comptables ainsi que de tous les experts et autres consultants et les frais de communication, est estimé à environ 600.000 euros hors taxes.

(b) Modalités de financement de l'Offre et de la Réalisation du Gage

La détention indirecte par les Associés de 97,1% des Actions est le résultat de la Réalisation du Gage conformément aux termes du Prêt. Par conséquent, les Associés n'ont pas financé l'acquisition des parts sociales de l'Initiateur.

Comme indiqué ci-dessus, le coût total de l'acquisition de toutes les Actions visées par l'Offre (en supposant que toutes les Actions soient apportées à l'Offre Publique d'Achat ou transférées lors du Retrait Obligatoire) serait d'environ 2,9 millions d'euros sur la base d'un Prix d'Offre par Action de 190 euros et hors frais associés à la transaction.

L'Offre Publique d'Achat et le Retrait Obligatoire seront financés directement par les fonds propres de l'Initiateur, lui-même financé par ses nouveaux associés, les Associés.

**3 Personnes assumant la responsabilité du présent document**

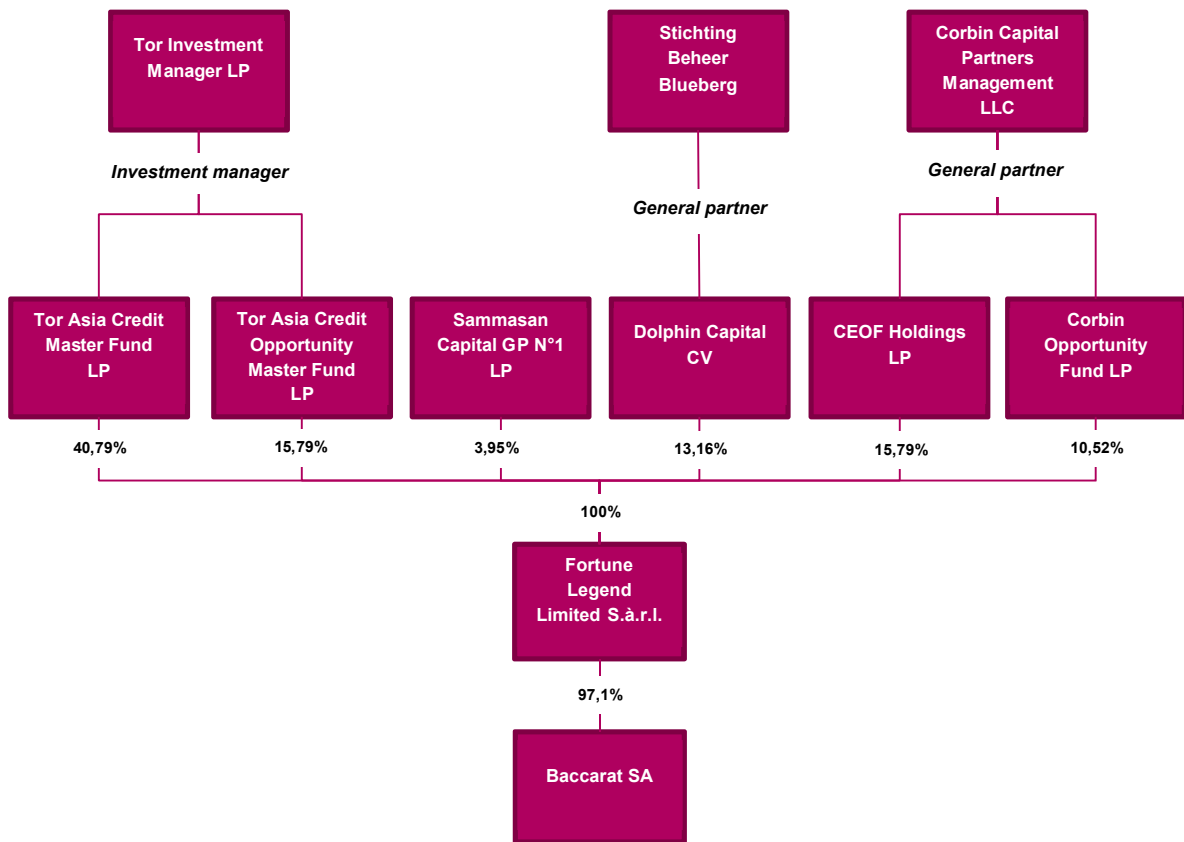
*« J'atteste que le document, qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 8 juillet 2021 et qui sera diffusé au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par son instruction n°2006-07, dans le cadre de l'Offre Publique d'Achat initiée par Fortune Legend Limited S.à.r.l. sur les actions de Baccarat.*

*Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »*

M. Bryant M. Stone III

Gérant

**Annexe 1**  
**Organigramme de Fortune Legend Limited S.à.r.l.**



## Annexe 2

### Données financières sélectionnées de l'Initiateur relatives aux exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020

Les tableaux ci-dessous contiennent, à titre indicatif, les principales données financières de l'Initiateur issues des états financiers sociaux non-audités et arrêtés par le Conseil de gérance de ce dernier relatifs aux exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020.

Il est précisé que ces états financiers ont été établis conformément aux exigences légales et réglementaires luxembourgeoises.

Les comptes consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020 n'ont pas encore été finalisés par l'Initiateur. Les comptes individuels pour les exercices clos au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020 ont été arrêtés par le Conseil de gérance mais n'ont pas encore été audités. Cela est dû au fait que, le transfert de propriété des actions de l'Initiateur faisant suite à la Réalisation du Gage, les Actionnaires n'ont pas eu accès à certaines informations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés en temps voulu.

A la connaissance de l'Initiateur, aucun événement significatif n'est intervenu ou n'a affecté le patrimoine de l'Initiateur depuis le 31 décembre 2020, à l'exception de la Réalisation du Gage et de l'Offre.

#### Compte de résultat Exercice 2020

En Euros	2020	2019
Chiffre d'affaires net		-
Autres charges externes	(6.422.167,08)	(7.548.701,80)
Frais de personnel	-	(6.401,23)
Corrections de valeur - Prêts	(1.821.097,55)	-
Corrections de valeur des actifs financiers	(68.581.933,67)	
Autres charges d'exploitation		(43,20)
Produits d'intérêts et autres produits financiers		
Provenant d'entreprises liées	482.355,57	508.300,09
Provenant de dépôts	-	27,10
	482.355,57	508.327,19
Charges d'intérêts et autres charges financières	(13.897.716,89)	(4.901.556,11)
Impôts	(4.815)	(4.815)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>(90.245.374,62)</b>	<b>(11.953.190,15)</b>

## Bilan Exercice 2020

En Euros	2020	2019
<b>Actifs</b>		
Actif immobilisé		
Parts dans des entreprises liées	117.976.500,00	179.643.627,40
Créances sur des entreprises liées	17.297.344,56	17.297.344,56
	135.273.844,56	196.940.971,96
Actif circulant		
Créances sur des entreprises liées	352.173,68	7.029.381,64
Autres créances	2.400,30	2.717.569,97
Disponibilités	-	297,13
	354.573,98	9.747.248,74
	<b>135.628.418,54</b>	<b>206.688.220,70</b>
 <b>TOTAL DU BILAN (ACTIF)</b>		
 <b>Capitaux propres et dettes</b>		
Capitaux propres		
Capital souscrit	1.012.000,00	1.012.000,00
Primes d'émission	39.000.000,00	39.000.000,00
Report à nouveau	(15.384.545,07)	(3.431.354,92)
Résultat de l'exercice	(90.245.374,62)	(11.953.190,15)
	(65.617.919,69)	24.627.454,93
Dettes fournisseurs et dettes attachées	235.287,08	221.755,32

<b>En Euros</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Dettes envers des entreprises liées	163.230.544,05	77.802.888,90
Autres dettes	37.770.877,10	104.031.306,55
Dettes fiscales et sociales	9.630,00	4.815,00
<b>TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET DETTES)</b>	<b>135.628.418,54</b>	<b>206.688.220,70</b>

#### Compte de résultat Exercice 2019

<b>En Euros</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Chiffre d'affaires net		-
Autres charges externes	(7.548.701,80)	(1.171.129,94)
Frais de personnel	(6.401,23)	(6.328,19)
Corrections de valeur - Prêts	-	-
Corrections de valeur des actifs financiers	-	-
Autres charges d'exploitation	(43,20)	(164.251,00)
Produits d'intérêts et autres produits financiers		
Provenant d'entreprises liées	508.300,09	419.632,82
Provenant de dépôts	27,10	53,46
	<u>508.327,19</u>	<u>419.686,28</u>
Charges d'intérêts et autres charges financières	(4.901.556,11)	(2.487.649,04)
Impôts	(4.815)	(4.815)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>(11.953.190,15)</b>	<b>(3.414.486,89)</b>



## Bilan Exercice 2019

En Euros	2019	2018
<b>Actifs</b>		
Actif immobilisé		
Parts dans des entreprises liées	179.643.627,40	166.002.584,30
Créances sur des entreprises liées	17.297.344,56	21.297.344,56
		19.180.260,20
	196.940.971,96	206.480.189,06
Actif circulant		
Créances sur des entreprises liées	7.029.381,64	3.091.337,80
Autres créances	2.717.569,97	-
Disponibilités	297,13	106.280,04
	9.747.248,74	3.197.617,84
Charges constatées d'avance		1.744.733,36
<b>TOTAL DU BILAN (ACTIF)</b>	<b>206.688.220,70</b>	<b>211.422.540,26</b>
 <b>Capitaux propres et dettes</b>		
Capitaux propres		
Capital souscrit	1.012.000,00	1.012.000,00
Primes d'émission	39.000.000,00	39.000.000,00
Report à nouveau	(3.431.354,92)	(16.868,03)
Résultat de l'exercice	(11.953.190,15)	(3.414.486,89)
	24.627.454,93	36.580.645,08
Dettes fournisseurs et dettes attachées	221.755,32	97.998,54

<b>En Euros</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Dettes envers les établissements de crédit	-	71.166.366,67
Dettes envers des entreprises liées	77.802.888,90	103.292.420,03
Autres dettes	104.031.306,55	284.833,30
Dettes fiscales et sociales	4.815,00	276,64
<b>TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET DETTES)</b>	<b>206.688.220,70</b>	<b>211 422 540,26</b>